



**SYNDICAT CGT
BASE INTERMARCHE
Rochefort-sur-Nenon**

**REUNIONS CE
CHSCT et IC CHSCT
Janvier 2019
La CGT vous informe**

ACTIVITES CE

Le CE a décidé de maintenir les activités : les chèques vacances, le remboursement à 50% limité à 45 € de vos licences, cartes de pêche, chasse et activités culturelles, le remboursement partiel des séjours pour vos enfants en centres aérés, colonies, classes vertes, de neige ou séjours linguistiques, les bons d'achat de rentrée scolaire, l'arbre de Noël, le paiement de votre adhésion à la médiathèque de Dole.

La proposition CGT d'augmenter de 10 € les bons d'achat de fin d'année a été validée, Ils seront de 100 € au lieu de 90 €.

Vous pouvez toujours bénéficier :

- **De 10 billets de cinéma par an à 3 € l'unité,**
- **De la billetterie pour les parcs d'attractions avec une remise de 25 %...**

Nous comptons sur votre forte participation **au loto du CE** qui aura lieu le **samedi 9 mars à Rochefort.**



BASE MIXTE ROCHEFORT 2

La direction a répondu partiellement aux questions de la CGT sur le projet Rochefort 2. Si la majorité du personnel aura sa place sur le futur site, ce ne sera pas le cas des responsables dont l'intitulé de poste et/ou le statut ou le niveau est modifié ce qui n'obligera pas la direction de les maintenir au nouveau poste. Le service technique sera presté partiellement à l'arrivée du frais.... Il y aura une polyvalence sur les différents postes effectués par les 60 agents logistiques annoncés mais aussi une poly-activité par exemple un préparateur sec pourra être amené à préparer sur la mécanisation du frais... Nous avons encore des interrogations sur l'organisation du travail (horaires de travail...), les plans de la base, les équipements... Les horaires seront modifiés avec de la préparation qui pourrait être 24 h / 24 h et 6 jours sur 7. Lors de l'Instance de Coordination des CHSCT, la direction nationale a accepté que les CHSCT soient informés consultés au fil de l'eau et que les élus et des salariés puissent visiter une base identique à Rochefort 2.

BUDGET 2019 DE L'ETABLISSEMENT

A la majorité des élus, l'expertise des comptes de l'établissement pour 2018 et l'analyse du budget 2018 a été votée. La direction a annoncé le délestage de **5 PDV de Rochefort sur Reyrieux** au 1er avril qui sont budgétés sur Rochefort soit l'équivalent d'une journée de préparation par mois en moins. Comment un établissement peut tenir un budget avec ces délestages intempestifs ? Pour donner un avis au CE, il faudra que le CCE soit consulté.

CHANGEMENT D'HORAIRE

Afin d'avoir une personne de l'encadrement en continue sur base, la direction change de nombreux horaires en réception, en préparation, au chargement...**La CGT est favorable sur le fait que la direction exige qu'un membre de l'encadrement soit présent lorsque des salariés travaillent sur base et que tous les responsables cadres et AM tournent le vendredi soir pour assurer la nuit.** Par contre, les élus CGT ont émis un avis défavorable sur une prise de poste à 3 h 30 du matin du

mardi au vendredi en réception car ce ne sont pas des horaires physiologiques, de plus effectués par des seniors.

Un avis défavorable a été donné par les élus CGT sur **les modifications d'horaires aux contenants** avec la suppression de la prise de poste de 8 heures et celle de 15 h avancée à 13 h, celle de 22 h avancée à 20 h... Le personnel de nuit va se retrouver seul de 20 h 30 à 22 h au lieu de 4 personnes auparavant.

Les membres CGT se sont insurgés sur le fait que la Direction impose un horaire de nuit. **Nous lui avons rappelé son obligation de sécurité envers les salariés et qu'elle devait impérativement prendre en compte la protection de la santé et la sécurité de ceux-ci.** Suite à nos remarques, le directeur s'est engagé à demander l'avis du médecin du travail avant d'imposer ces horaires. En 38 ans d'existence de la base, c'est la 1^{ère} fois que la direction impose de tels horaires sans l'aval du salarié ! A suivre...

PROJET APPRO

La direction refuse de communiquer l'information aux salariés sur le dispositif de départ anticipé et volontaire pour laisser son poste à un Appro s'il le souhaite alors qu'elle dispose d'un affichage tout prêt ! Pour bénéficier de cette possibilité et des conditions financières du PSE, le salarié doit avoir un CDI ou un CDD/CTT de 6 mois et + ou un projet de création ou reprise d'entreprise ou un projet personnel permettant de ne pas s'inscrire à Pôle Emploi.

La CGT a demandé à la direction comment elle peut annoncer dans ses vœux 2019 qu'il faut dès maintenant préparer Rochefort 2 et qu'elle ne propose pas aux Appros les deux postes de coordinateur Appro et les postes supplémentaires administratifs aux Appros ?

INTERESSEMENT - PRIMES -

Pour 2018, l'intéressement est de 5.70 % sur les 8.75 % possible ce qui va faire perdre à chaque salarié entre 600 et 700 €uros d'intéressement. La CGT revendique un fort complément d'intéressement car la perte du coût colis local et national n'est pas du fait des salariés.

La direction a bien rappelé que la PEPA (Prime Macron) ne se substitue pas à l'intéressement.

La CGT revendique une forte augmentation des salaires, Un 14^{ème} mois à la place de l'intéressement pour 2019

Le syndicat CGT de la base maintient son appel à un débrayage illimité de 0 à 24 h et appelle tous les salariés à participer à l'appel de la CGT le MARDI 5 FEVRIER avec le départ de la manifestation à 10 h 30 devant la Sous Préfecture à DOLE.

NOUS EXIGEONS

- **UNE FORTE AUGMENTATION DES SALAIRES**
- **Un 14^{ème} MOIS**
- **UN IMPORTANT COMPLEMENT D'INTERESSEMENT**
- **L'EMBAUCHE DES PRECAIRES EN CDI**
- **La suppression du travail du samedi, la baisse des productivités...**
- **Le respect des repos et du temps de travail hebdomadaire**
- **Respect du droit de grève, de la loi, des accords, des plans d'actions...**
- **Passage de 35 h à 32 h avec maintien du salaire...**

SOYEZ
RÉALISTE.
DEMANDEZ
L'IMPOSSIBLE

Retrouvez ce tract du 31 janvier 2019 sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://rochefortcgt.canalblog.com/>